Cinquante-neuvième année. - N ° 81 A Vendredi 25 avril 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1628

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

Créations d'établissements

942 643 784 RCS Metz.
CESAR.
Forme : Société civile immobilière.
Administration : Gérant, Associé indéfiniment responsable : SCHAFF Marc-Antoine.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 9174, Zone Artisanale Bois de la Ville, 57855 Saint-Privat-la-Montagne.
Origine du fonds : Création.
Etablissement : siège et établissement principal.
Activité : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.- la mise à disposition gratuite d'un bien ou de biens sociaux au profit d'un associé ou d'un membre de sa famille.- la détention de parts de société ayant au moins partiellement cet objet dès lors que ce dernier objet aura lui-même un caractère civil.- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.- la vente des biens et droits sociaux dont la conservation ne serait pas jugée nécessaire à la réalisation de l'objet social étant précisé à ce sujet que ne sera pas considéré comme emportant modification de l'objet une cession de l'unique immeuble social si le gérant agissant dans le cadre du présent objet s'oblige à remployer au moins 50% des fonds dans une acquisition au nom de la présente sci dans un délai maximum de deux années à compter de la vente.- et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.- eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société..
Adresse : 9174, Zone Artisanale Bois de la Ville, 57855 Saint-Privat-la-Montagne.
A dater du : 2 avril 2025.
Date de commencement d'activité : 28 mars 2025.